

La Fuie des Vignes

Un poumon vert à Alençon



Les partenaires



La journée mondiale des zones humides

Organisée chaque année, elle commémore la signature de la convention internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle de ces zones.

En partenariat avec la Cellule d'Animation Technique pour les Eaux et les Rivières (CATER Calvados Orne Manche), des animations sont proposées lors de cette journée dont sur le site de la Fuie des Vignes.

Plus d'informations sur la CATER Calvados Orne Manche : www.cater-com.fr



Située dans un méandre de la Sarthe, la Fuie des Vignes est un Espace Naturel Sensible, classé Natura 2000, qui offre un refuge naturel à de nombreuses espèces protégées tel que la Loutre d'Europe, le Campagnol Amphibie ou le Triton Crêté. Cette zone non urbanisée de 81 hectares (dont 20 hectares propriété de la Ville d'Alençon) permet la connexion entre le centre-ville, les quartiers de Courteille et de Perseigne.

Vaste zone humide, le site permet également de diminuer naturellement l'impact des crues en stockant l'eau et en la restituant en période de sécheresse.



Deux boucles de cheminement sont proposées : une de 800 m et une de 1,5 km.

Historique du site

Le nom de la Fuie des Vignes est à l'origine celui de la ferme située à l'entrée Nord de la zone :

- “Fuie” désigne un petit colombier
- “Vignes” peut désigner les cultures de vignes ou la présence du houblon toujours visible sur le site

Des fossés et canaux, plus ou moins connectés avec la rivière, permettent de dater la 1^{ère} intervention, sur le site, de l'homme au Moyen-Âge.

Statuts et plan de gestion

Natura 2000

Dans les années 1990, la richesse naturelle de la vallée de la Sarthe a conduit à l'intégration de cette rivière dans le réseau européen des sites Natura 2000.

Ces derniers visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines et sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de

la biodiversité européenne. Le site de la “Haute vallée de la Sarthe”, classé officiellement en 2004, s'étend sur une superficie de 3 500 ha comprenant en grande partie la plaine alluviale située entre Moulins-la-Marche et Moulins-le-Carbonnel soit une 40^{aine} de communes.



Espace Naturel Sensible



En raison de son intérêt écologique et paysager majeur, la Fuie des Vignes est labellisée Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil départemental de l'Orne. La Fuie des Vignes fait ainsi partie du réseau des 40 ENS ornais gérés par le Département ou délégués à ses partenaires.

Plan de Gestion et d'Aménagement de la Fuie des Vignes

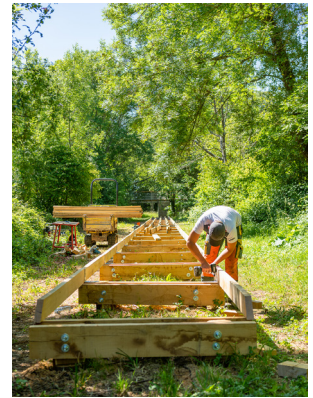
Depuis 2013, un plan de gestion et d'aménagement concerté avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Association Faune et Flore de l'Orne, la Fédération de la Pêche et de la Protection des milieux aquatiques, le Conseil départemental de l'Orne, le Parc naturel régional Normandie-Maine, les services de l'État... a été mis en place afin de protéger cet espace naturel d'exception et le rendre accessible à tous.

Retour sur les aménagements

Depuis 2013, la réhabilitation de ce site est conduite par la Ville conjointement avec le Parc naturel régional Normandie-Maine. L'acquisition par la Ville de plusieurs parcelles a permis de concrétiser des projets importants en matière de valorisation du site : la réhabilitation de la passerelle existante et l'aménagement de deux boucles de cheminement en bord de Sarthe.

Cette opération est menée dans le cadre des programmes Agenda 21 et "31, le Grand Projet" de la Ville d'Alençon.

La passerelle qui enjambe la Sarthe a été entièrement réhabilitée. Les appuis en béton ont été consolidés et une nouvelle passerelle métallique, plus large et plus confortable, a été installée.



Doté d'un platelage bois, l'ouvrage s'intègre parfaitement au paysage. Les travaux se sont poursuivis par l'aménagement des cheminements piétonniers.

Le premier circuit, qui s'est terminé en juillet 2020, relie l'entrée de la Fuie des Vignes à la passerelle. Il est intégralement constitué d'un platelage bois qui surplombe le sol.

Le second circuit a été finalisé à la mi-octobre 2020. Réalisé en sable ciment, il part de la passerelle pour rejoindre les Trois Cheminées.



L'aménagement de la passerelle, rachetée à l'EPIDE, a été réalisé pour un montant de 115 000 € HT.

Le coût des aménagements de cheminements et sécurité des berges, déboisement, éclaircie et enlèvement des arbres fragiles s'élève à 416 000 € HT. Le projet a été subventionné par le Conseil départemental de l'Orne à hauteur de 50 095 € HT.

Les coûts des études naturalistes et des acquisitions foncières s'élèvent à 69 800 €, et ont été subventionnés à la hauteur de 31 805,52 € par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le parcours pédagogique

En empruntant un sentier de 1,5 km, le parcours permet la découverte des plantes (sangisorbe officinale, colchique des près...) et des animaux.

Des panneaux, installés le long du parcours, informent sur les milieux et les espèces :

Panneau située aux 4 entrées du site

Bienvenue!

SITUÉ DANS UN MÉANDRE DE LA SARTHE, LE SITE DE LA FUIE DES VIGNES EST UN VÉRITABLE POUMON VERT PERMETTANT LA CONNEXION ENTRE LE CENTRE-VILLE, LES QUARTIERS DE COURTEILLE ET DE PERSEIGNE.

La Fuite des Vignes en quelques chiffres

- 1,5 km de cheminement
- 81 ha dont 20 propriétés de la Ville d'Alençon
- 450 espèces observées sur le site

HISTORIQUE DU SITE

Le nom de Fuite des Vignes est à l'origine celui de la ferme située à l'extrémité Nord de la zone.

La ferme, l'usine, le petit colombier, l'église, de la seconde partie du XIXe siècle, ont été détruits pour être remplacés par des vignes. Les vignes ont été plantées par le propriétaire de la ferme, le baron de Courteille, qui a voulu créer un lieu de détente et de loisir pour sa famille.

BIODIVERSITÉ

Le site de Fuite des Vignes est un espace naturel de grande valeur écologique et paysagère. Il est riche en biodiversité et constitue un véritable poumon vert pour la ville d'Alençon.

STATUTS ET PLAN DE GESTION

Nature 2000

Dans les années 1990, la richesse naturelle de la vallée de la Sarthe a conduit à l'intégration de cette rivière dans le réseau européen des sites Natura 2000. Ces derniers ont une valeur patrimoniale et scientifique.

Espace Naturel Sensible

En raison de son intérêt écologique et paysager majeur, la Fuite des Vignes est identifiée Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil départemental de l'Orne. Il fait partie du réseau des 40 ENS gérés par le Département ou délégués à ses partenaires.

5 panneaux "pupitre"

Ces panneaux consistent en des informations sur les milieux humides, ainsi que sur la faune et la flore inféodées aux milieux humides pouvant être observées le long du circuit.

Exemples de panneau :

Le Bocage

PAYSAGE TRADITIONNEL DE L'OUEST DE LA FRANCE ET EN PARTICULIER DE LA NORMANDIE, LE BOCAGE CONSTITUE UNE FORME AGRAIRE QUI ALLIE ÉLEVAGE CULTURE, PRODUCTION DE BOIS D'ŒUVRE ET DE CHÂTAIGNES ET PRODUCTION PÂTIÈRE NOTAMMENT COCHONNÈRE.

LES ARBRES TÊTARDS

Les arbres têtards sont des arbres qui ne poussent pas en hauteur mais qui s'épaississent à la base. Ils sont souvent utilisés pour la production de bois d'œuvre.

ESPECES D'INTERET

Sarrasins rhinocéros

Ces insectes sont très résistants et peuvent causer de graves dommages aux cultures.

Le savoir-vieilles ?

Le savoir-vieilles est un savoir traditionnel qui concerne les pratiques agricoles et l'entretien des terres.

Les Prairies

LA TYPOLOGIE DES PRAIRIES DU SITE EST DÉFINIE PAR LEUR PROXIMITÉ AVEC LA SARTHE ET LEUR TEMPS D'IMMERSION.

Les prairies sont des milieux riches en biodiversité et constituent un véritable poumon vert pour la ville d'Alençon.

ESPECES D'INTERET

Colchique des prés

Cette plante est très résistante et peut pousser dans des milieux humides.

Sangisorbe officinale

Cette plante est utilisée en médecine traditionnelle pour ses propriétés antidiabétiques.

Le savoir-vieilles ?

Le savoir-vieilles est un savoir traditionnel qui concerne les pratiques agricoles et l'entretien des terres.

La Fuie des Vignes en chiffres

183 espèces présentes dans le site (observées) :

- 59 insectes
- 50 oiseaux
- 25 végétaux
- 27 mammifères
- 9 poissons
- 6 amphibiens
- 7 reptiles

15 espèces avec un statut de protection au niveau mondial

- 9 mammifères
- 6 amphibiens

3 espèces avec un statut de protection au niveau européen

- reptiles

45 espèces avec un statut de protection au niveau français

- 19 oiseaux
- 13 mammifères
- 1 poisson
- 6 amphibiens
- 6 reptiles

2 habitats avec un statut de protection

- prairie maigre de fauche
- forêt alluviale

Pour aller plus loin :

Un dépliant dédié au site de la Fuie des Vignes permet aux usagers et promeneurs d'avoir plus d'informations sur les espèces.

Ce dépliant est disponible à l'office de tourisme de la CUA, dans les lieux d'accueils de la Ville d'Alençon ou en téléchargement sur le site internet de la Ville d'Alençon sur :

www.alencon.fr/mon-cadre-de-vie/developpement-durable/la-fuie-des-vignes





Contact presse:

Service Communication de la Ville et de la CUA

02 33 32 40 58

communication@ville-alencon.fr

www.alencon.fr



Instagram